



Célébrer le succès, mais se préparer à l'imprévu par le Conseil des Jeux du Canada

Juin 2009



Les Jeux du Canada sont une entreprise gigantesque. De nos jours, plus de 5 000 athlètes, entraîneurs et administrateurs, plus de 5 000 bénévoles et plus de 12 000 spectateurs profitent de l'envergure et de la diversité de la manifestation multisport la plus importante et la plus prestigieuse du Canada tenue à tous les deux ans. Près de 40 sports sont représentés aux Jeux du Canada sur une période de quatre ans et les participants qui se rassemblent à cette occasion dans la région hôte proviennent de toutes les provinces et de tous les territoires. On peut aisément supposer qu'aux premiers balbutiements des Jeux, les différends qui pouvaient survenir se réglaient tout simplement par une bonne poignée de main.

L'idée d'organiser des Jeux à l'échelle du Canada où les provinces et les territoires pourraient se mesurer les uns aux autres a été envisagée pour la première fois en 1924. Pendant plus de 40 ans, la possibilité a été évoquée à maintes reprises, mais il faudra attendre jusqu'en 1966 pour que les gouvernements du Canada et du Québec approuvent enfin, à Québec, une proposition sur la tenue des premiers Jeux l'année suivante. En 1967, la province de Québec recevait chez elle 1 800 jeunes athlètes de tout le pays. Malgré des problèmes énormes de planification, de financement, de logistique et finalement, de température, puisqu'il fait un froid anormal, ces premiers Jeux d'hiver connurent un succès retentissant. On peut facilement s'imaginer qu'un mécanisme de règlement des différends aurait pu être utile lors de ces premiers Jeux.

Le Conseil des Jeux du Canada est l'organisme responsable des Jeux du Canada. À mesure que les Jeux se déplacent d'une collectivité à une autre, le Conseil assure une continuité, un leadership et un soutien aux sociétés hôtes et, depuis sa création en 1991, il a été témoin des formidables succès et réalisations lors de chacun de ces Jeux. La présidente et chef de la direction du Conseil, Sue Hylland, parle avec beaucoup d'enthousiasme des réalisations des Jeux.

« Depuis 1967, près de 80 000 athlètes ont participé aux Jeux, dit M^{me} Hylland. Lorsque nous voyons les athlètes qui ont participé aux Jeux du Canada remporter d'importants succès au niveau international et aux Jeux olympiques, nous sommes motivés à travailler plus fort encore dans notre rôle au sein du système sportif canadien et à encourager chaque société hôte à célébrer le passé et à se tourner vers l'avenir pour préparer d'autres événements marquants. »

Le succès des Jeux, c'est également l'héritage qu'ils laissent dans la communauté qui les a accueillis. Que ce soit les installations sportives et infrastructures communautaires ou la bonne volonté et la fierté civique, ces communautés sont transformées à tout jamais pour le mieux par les Jeux du Canada. Bien entendu, cette réussite et cette évolution ne se sont pas réalisées sans soulever quelques difficultés mineures dans la foulée.

« Lorsqu'un événement, quel qu'il soit, soulève une telle passion et suscite autant d'efforts, il faut s'attendre à ce qu'il y ait des différends et s'y préparer. Cela fait tout simplement partie d'une bonne planification, explique M^{me} Hylland. Nous travaillons fort pour nous préparer à l'imprévu, mais il y a toujours des exceptions qui nécessitent le recours à une approche

1



professionnelle afin que toutes les parties concernées puissent repartir en étant convaincues d'avoir été traitées équitablement. »

La politique du Conseil des Jeux du Canada en matière de règlement des différends précise que le Conseil est résolu à prendre des décisions équitables et éthiques de manière transparente, et à rendre compte de ces prises de décision dans le cadre d'un processus de règlement des différends.

Depuis 2005, le Conseil fait appel au Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) pour l'aider à gérer son processus de facilitation de règlement des différends. La politique du Conseil s'applique notamment à des sujets tels que l'admissibilité des athlètes, le lieu de résidence des athlètes, les programmes techniques des sports, le processus de sélection des sports, la politique sur le harcèlement, la politique sur la protection de la vie privée et la politique de commercialisation du Conseil.

Bien que nous imaginons tous des Jeux où tout le monde s'entend, où personne n'interjette appel et où tout le monde se range du même côté, cela n'est pas toujours possible. Le Conseil des Jeux du Canada est persuadé que grâce à son partenariat avec le CRDSC et à l'observation de la politique élaborée au fil des années, les Jeux pourront se dérouler dans un cadre qui permet de communiquer de manière équitable et de soumettre les différends à un processus de règlement transparent qui inspire confiance... tout en célébrant nos succès.